

Article paru le 20 juin 2019

Déchets chimiques : EcoDDS lance "Rekupo Plaisance"

L'éco-organisme EcoDDS déploie en France un nouveau service gratuit de points de collecte pour permettre aux plaisanciers de trier facilement leurs déchets chimiques d'entretien et rénovation de bateau : "Rekupo Plaisance"... Ce nouveau service répond à une problématique courante chez les plaisanciers : après l'entretien de leur bateau, comment se débarrasser des anti-fouling, gel-coats, autres peintures, mastics, colles, laques ou vernis marins ? Vides, souillés ou avec un reste de contenu, ces produits ne doivent en effet pas être jetés dans les poubelles, mais déposés en point de collecte.

Gratuit, facile d'accès puisque situé au sein même des ports, sur les aires de carénage, le point de collecte "Rekupo Plaisance" permet aux particuliers de s'assurer que leurs déchets chimiques soient collectés et traités dans des conditions respectueuses de la santé et de l'environnement.

La démarche est menée en collaboration et avec le soutien de l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB), l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie (UVPO), l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco (UPACA) et l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF).

Fin mai 2019, 25 points de collecte dans les ports de plaisance ont été installés : 2 dans La Manche, 13 en Bretagne, 2 dans le Golfe de Gascogne, 4 en Méditerranée Ouest (voir notre brève) et 4 en Méditerranée Est.

Ce partenariat permet aux ports de plaisance de proposer une amélioration des conditions d'accueil des plaisanciers, tout en s'inscrivant dans une démarche citoyenne d'encouragement au tri des déchets. "Ce nouveau système nous permet d'aller collecter les déchets auprès des plaisanciers bricoleurs directement sur leur lieu de prédilection, là où ils utilisent ces produits", déclare PierreCharlemagne, Directeur Général d'EcoDDS.

Droit de réponse